



2010

Conseil Municipal



Méry-sur-Marne

Le 18/11/2010

L'an deux mille dix, le 18 novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

Etaient présents : Mr CLEMENT 1^{er} adjoint, Mr COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes AMBROZY, BELLACLAS, BOURREAU, LAURENT,
Mrs DESFERET, LIENARD, PILLON,

Absent excusé : Mr BONTEMPELLI représenté par Mr DESFERET

Secrétaire de séance : Mme BOURREAU

Après avoir approuvé le compte rendu du 14 octobre 2010, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe les conseillers du montant des indemnités du Maire et de ses deux Adjoints :

- le maire : environs 1000€
- les adjoints : environs 300€

CANTINE SCOLAIRE MOBILIER

Mr Delaitre avise les conseillers de la date d'ouverture des plis concernant l'appel d'offre du génie civil, le 2 décembre 2010 à 17h.

L'alvéole est susceptible de prendre place lorsque le génie civil sera terminé.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à la signature du marché.

Mme Laurent propose deux chauffe-plats, en cas de panne ou de peu d'enfants présents à la cantine.

Mr Delaitre se rapprochera de Mme Héricourt, présidente du SIRPI, pour le matériel de cuisine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter 5 tables à 70€ HT pièce et 30 chaises à 16€ HT pièce.

SIRPI:

La répartition dans chaque commune pour le fonctionnement, l'investissement se fera à 50% sur les bases notifiées et 50% au prorata des élèves.

Selon les subventions, l'autofinancement se lève à 290 000€.

Dès le retour des statuts du SIRPI, les dossiers de subvention pour le Conseil Général et la Région seront déposés en fin d'année. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2013, concernant la salle de classe de Méry.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les statuts du SIRPI.

VENTE DU TERRAIN 10 ROUTE JEAN DE LA FONTAINE

Le terrain, de 700 m², est déjà mandaté dans diverses agences immobilières, ces mandats datant de plus de 2 ans, seraient caduques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de mettre en vente ce terrain à 95 000€, sans agence au départ, cela engendrerait moins de frais, en l'annonçant dans le journal hebdomadaire Le Val et en installant un panneau de vente.

DELIBERATION CONTRAT GAZ RURAL

L'échéance du contrat est en novembre, concernant tous les bâtiments, le conseil municipal délibère à l'unanimité et approuve le renouvellement du contrat.

Délibération à l'unanimité des indemnités au Trésorier payeur Général, pour un montant de 50€.

COLIS DES ANCIENS ET NOËL DES ENFANTS

Le colis des anciens sera distribué à chacun, le 12 décembre 2010 à partir de 15h.

Le spectacle du Noël pour les enfants n'aura pas lieu, cette année, faute de temps depuis l'élection du nouveau conseil municipal.

Les enfants ainsi que les parents sont conviés le 5 décembre 2010 à 15h30 dans la salle polyvalente de Nanteuil sur Marne, pour la remise des cadeaux.

AFFAIRES DIVERSES

Mr Collas explique différents devis proposés par les sociétés Must et Berger Levraut pour remplacer l'ordinateur de la mairie.

Devis 1 : Must : 1 231.30€ HT

Devis 2 : Berger Levraut : 1 805€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le devis 1 pour la société Must est retenu.

Mr Delaitre précise qu'un poteau en bois est à changer au ruisselet pour un coût de 772€.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et accepte le changement du poteau.

La société STELEC est choisie pour le changement des ampoules défectueuses sur la commune, il est prévu de rajouter un éclairage face à l'arrêt de bus et le passage pour piétons, 53 route de Sainte Aulde, pour un montant d'environ 450€.

La mise aux normes de l'installation électrique de l'Eglise est en cours; une éventuelle subvention parlementaire de 42% serait susceptible d'être versée, d'après Mr Delaitre.

Il est précisé que les guirlandes de Noël seront remises cette année.

L'émetteur de TNT serait mis en route début décembre 2010.

Pour le moment, un seul devis concernant le retournement du car scolaire; encore une fois, il est précisé qu'aucune loi ne précise l'interdiction aux autobus de reculer.

La prochaine édition du Petit Méry est prévue courant Janvier 2011.

Il est proposé l'agrandissement de la salle de classe, actuellement dans la salle polyvalente, suite à la fin de location de l'algéco, d'ici deux ans, pour la transformer en cantine et également en salle polyvalente en ajoutant une cuisine pour chaque prestation respective, afin de permettre aux Méricards de pouvoir profiter à nouveau de la salle polyvalente.

Mr Delaitre a évoqué la demande d'un représentant de parents d'élèves au conseil d'école :

« Que fait-on des enfants de 13h20 à 14h? »

Mr Delaitre n'a aucune solution pour le moment.

Des modifications seront apportées pour rendre les toilettes de la 2^{ème} salle de classe accessibles à la 3^{ème} classe. Un local qui servirait de bureau à la directrice de l'école de Méry.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 7 janvier 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

La secrétaire de séance

I.BOURREAU